

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU RHONE

**EXTRAIT DU REGISTRE**  
**DES**  
**DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**SEANCE DU MARDI 19 OCTOBRE 2021**



Compte rendu affiché le **21 OCT. 2021**

COMMUNE

DE

CALUIRE & CUIRE

Date de convocation du Conseil Municipal : mercredi 13 octobre 2021

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 43

N° D2021\_086

Président : M. Philippe COCHET

Secrétaire : M. Laurent MICHON

OBJET

PROJETS D'ACTIONS  
PÉDAGOGIQUES DES  
ÉCOLES PUBLIQUES -  
ANNÉE SCOLAIRE  
2021/2022

Etaient présents :

M. COCHET, M. TOLLET, Mme MAINAND, M. THEVENOT, M. COUTURIER, M. JOUBERT, Mme WEBANCK, M. CIAPPARA, M. MICHON, Mme FRIOLL, Mme GOYER, M. DIALLO, Mme CRESPIY, Mme DEL PINO, Mme GUGLIELMI, M. TAKI, Mme LINARES, M. BALANCHE, Mme BRAC DE LA PERRIERE, Mme COTON, Mme CHANDIA, M. GUERIN, M. JUNET, M. MANINI, M. KRIEF, Mme CORRENT, M. GERBEAUX, M. JOINT, Mme LE CARPENTIER, M. GILLARD, Mme HEMAIN, M. FAIVRE, Mme GARANDEAU, M. MATTEUCCI, M. DEYGAS, M. TROTIGNON  
Mme BLACHERE (par proc. à M. TOLLET), Mme HAMZAOUI (par proc. à Mme MAINAND), M. PROTHERY (par proc. à M. THEVENOT), Mme BILLA (par proc. à M. COUTURIER), M. BLANC (par proc. à M. MATTEUCCI), Mme VERNAY (par proc. à M. JOUBERT)

Etai(en)t absent(s) :

M. ATTAR BAYROU

PREFECTURE

Accusé de réception

Reçu le ..... **21 OCT. 2021**

Identifiant de l'Acte :

**2021013-D2021-086-DE**

Rapport de : Viviane WEBANCK

A travers de nombreuses actions portées tant sur les temps scolaires que périscolaires, la Ville de Caluire et Cuire intervient auprès des enfants caluirards pour les accompagner dans leur parcours citoyen : les classes transplantées, la Médiathèque Bernard Pivot, ou encore l'intervention d'associations caluirardes sur les temps

périscolaires, sont autant d'occasions d'ouvrir les enfants aux thématiques de l'engagement citoyen et du vivre-ensemble.

En outre, les enseignants des écoles primaires publiques élaborent chaque année des projets d'actions pédagogiques qui se déploient tout au long de l'année scolaire.

Pour cette année scolaire 2021-2022, la Ville a souhaité prioriser les projets s'inscrivant dans les thématiques du développement durable, du climat scolaire, de la pratique du sport et du soutien aux apprentissages.

Ces projets, validés par Madame l'Inspectrice de l'Éducation Nationale, sont soutenus par la Ville sous la forme d'une aide financière pour une enveloppe globale de 6 000 euros et / ou de l'intervention de personnel municipal (intervenants musicaux, jardiniers, bibliothécaires...).

De plus, plusieurs de ces actions s'inscrivent pleinement dans la démarche de mise en œuvre de la Ville Durable, avec notamment l'aménagement et l'entretien de jardins pédagogiques, l'utilisation de composteurs, etc.

Compte-tenu de l'intérêt pédagogique de ces actions, la répartition de l'enveloppe financière dédiée et des moyens matériels alloués est détaillée dans le tableau figurant en annexe.

Le Conseil Municipal décide, après avoir délibéré,

à l'unanimité, par 42 voix pour,

- D'ATTRIBUER les subventions aux projets pédagogiques 2021-2022 des écoles primaires publiques caluirardes pour un montant total de 6 000 euros, selon le tableau annexé à la présente délibération ;

- DE DIRE que la dépense correspondante sera imputée au budget de l'exercice 2021 sur le compte fonction 213A, nature 6574.

POUR EXTRAIT CONFORME  
LE MAIRE  
Philippe COCHET



TELETRANSMIS EN PREFECTURE LE  
LE PRESENT ACTE EST EXECUTOIRE A CETTE DATE  
LE MAIRE  
Philippe COCHET

21 OCT. 2021



**DELAIS ET VOIES DE RECOURS** : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lyon dans les deux mois suivants son entrée en vigueur.